



ORDRE DU JOUR de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 20 MAI 2019 à 20h 30

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) Approbation du Rapport Annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif du SIABD :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes membres du Syndicat Intercommunal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le rapport annuel de fonctionnement du service de l'ANC 2017 transmis par le SIABD

4) Mise à disposition d'un terrain pour le collectif citoyen « Incroyables Comestibles Alex, ça pousse » :

Le lancement du Collectif « Les Incroyables Comestibles Alex ça pousse » a eu lieu le 7 avril 2019. A ce titre, les membres ont rencontré les élus et ont fait part de leurs souhaits afin de d'optimiser la mise en place de cette initiative éco-citoyenne.

Ainsi, il serait possible de mettre à disposition par convention la partie ouest de la parcelle AB 250 au Centre Bourg pour une superficie de 640 m², avec un point d'eau et le local technique situé à l'arrière des toilettes publiques pour le rangement du matériel.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la mise à disposition et autoriser Madame le Maire à signer la convention.

5) VIDEO-PROTECTION Groupement de commandes – coordonnateur Commune de Saint-Jorioz :

Choix d'intégrer le groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéo-protection pour les sites maillage territorial et Groupe scolaire.

6) Subventions 2019 MUTAME SAVOIE MONT-BLANC :

Chaque année la Mutuelle MUTAME SAVOIE MONT BLANC qui couvre les employés territoriaux du Département 74 sollicite la Commune pour le versement d'une subvention dont le montant est égal à 39 € par agent adhérent pour l'année 2019 (identique à 2018).

Cette aide concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies aux adhérents :

- Allocations mariage, naissance, frais d'obsèques, rentes d'orphelin,
- Bons de vacances pour les enfants, les enfants handicapés et les retraités,
- Participation à la rémunération de l'aide familiale en cas de maladie ou de maternité
- Aides exceptionnelles dans les cas graves liés à la maladie.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le versement de cet aide de 39 €, par agent.

Suite à la réception d'un courrier de la PREFECTURE en date du 14 mai 2019 formulant des observations concernant les documents budgétaires de la Commune votés le 11 mars 2019 et le 8 avril 2019, il convient de procéder aux rectifications nécessaires.

Ainsi, l'ordre du jour du conseil municipal est modifié avec le rajout des points suivants :

7) Approbation du Compte Administratif 2018 Budget Annexe Assainissement

8) Approbation du Compte Administratif 2018 Budget Annexe Eau

9) Approbation du Compte Administratif 2018 Budget Annexe Auberge

- 10) Approbation du Compte Administratif 2018 Budget Annexe Forêt
- 11) Décision Modificative N°01(DMN°01) du Budget annexe EAU 2019
- 12) Décision Modificative N°01 (DM N°01) du Budget annexe ASSAINISSEMENT 2019
- 13) Décision Modificative N°01 (DM N°01) du Budget annexe AUBERGE 2019
- 14) Décision Modificative N°01 (DM N°01) du Budget annexe FORET 2019
- 15) Approbation du Compte Administratif 2018 Budget Principal
- 16) Décision affectation du Résultat de clôture 2018
- 17) Décision Modificative N°01 (DM N°01) du Budget Principal 2019

ALEX, le 16 mai 2019
Le Maire,
Catherine HAUETER
Par délégation, le Maire-Adjoint
Philippe MATTELON

